



**Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social
relevant de la compétence exclusive du Conseil Général de l'Aveyron
réunie le 13 juin 2012**

Objet :

Création sur la commune du Truel d'un foyer de vie pour personnes handicapées « vieillissantes », tel que visé au 7° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, d'une capacité de 15 places dont une d'hébergement temporaire

La commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social relevant de la compétence exclusive du Conseil Général de l'Aveyron réunie en sa séance du 13 juin 2012 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projets « création d'un foyer de vie pour personnes handicapées mentales » ouvert le 27 septembre 2011.

La commission a reçu un seul dossier déclaré recevable, et décidé, à la majorité de ses membres, de lui attribuer une note de 118 sur 170 au regard des différents critères de notation préalablement définis en fonction du cahier des charges.

Aussi, la commission a établi le classement suivant :

1^{er} : le projet présenté par le groupement de coopération social et médico-social GAP12

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, le classement ainsi établi vaut avis de la commission. Il sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir au recueil des actes administratifs du Conseil Général de l'Aveyron et sur son site internet.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Général.

Fait à Rodez, le 29 JUIN 2012

Le Président,
pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général
des Services du Département


Alain PORTELLI